

Réf: EA 2020-117

A
L'ensemble des personnels
des établissements catholiques
dans les archipels hors Tahiti
S/C les chefs d'établissement

Objet: Reprise normalisée des cours au 25 Mai 2020

Mesdames, messieurs,

Par arrêté n° HC 1769 CAB du 12 mai 2020 le Haut-Commissaire de la République en Polynésie Française, tel qu'il le dispose au sein de l'article 3, permet l'ouverture de tous les établissements recevant du public à l'exception de ceux des îles du Vent.

Par conséquent, dans le respect de mesures d'hygiènes appropriées, les établissements catholiques des archipels des Gambiers, Tuamotu, Marquises et îles sous le Vent réaliseront le 25 Mai 2020 une reprise normalisée des cours en classe entière avec une organisation des emplois du temps telle qu'elle était avant 11 Mars 2020, date de début du confinement général.

Par ailleurs, le port du masque dans les établissements situés dans les archipels suscités est laissé à l'appréciation personnel des élèves, des personnels enseignants et non enseignants.

Enfin ce courrier me donne l'opportunité de sincèrement vous remercier de votre engagement dans votre mission éducative.

Très cordialement

Emmanuel ANESTIDES

Directeur de l'Enseignement Catholique